

Compte rendu syndical FO – CSSCTC du 7 Septembre 2020

Présents :

Les membres de la commission : M. Canta, M. Aires **FO** en remplacement de M. Forge **FO**, M. Ngomo, M. Silvestre **FO**, M. Vernhes-Berbonde.

Pour la direction :

- Patrick KRYSA, Président du CSEC, Directeur du développement social,
- Daniel SUEUR DRH Exploitation
- Dorothée LEMAIRE, Référente de la Prévention des Risques,
- Aziz ARAM, Responsable des affaires juridiques et sociales.

Thème de la réunion : Mise à jour du protocole de déconfinement, réponse aux questions de la commission.

En préambule, **M. Krysa** présente **M. Aram Aziz** qui vient d'intégrer la société et qui a vocation à succéder à Mme Norbert.

Mme Lemaire commence la réunion par les équipements sanitaires, elle précise que les dotations sont actualisées tous les mois, chaque responsable d'établissement est sollicité par la DAI (direction des achats indirects) sur leurs besoins éventuels puis le matériel est envoyé après vérification de la commande de manière à être en cohérence avec la taille des magasins.

Un membre de la commission indique que certains magasins seraient en pénurie de masques actuellement. **Mme Lemaire** ne conteste pas mais fait part de son retour d'expérience où très souvent, après quelques recherches, les masques réapparaissent, dans le cas contraire ces magasins doivent se manifester auprès de **Mme Marie Branco Da Silva** en charge de ces questions.

Concernant les masques, la direction a prévu un stock stratégique gelé de façon à bénéficier d'une réserve suffisante pour une durée de deux mois et demi de fonctionnement.

Point EPI au 07/09/2020

DESIGNATION	STOCK NET	CONSOMMATION
SPRAY VIRUCIDE SANYCONTACT 500PLA	264	978
ECRAN FACIAL CPI LOT DE 1	109	5 400
FILM ETIR PAL TRANSPARENT	178	660
RUBAN ADHESIF PVC ORANGE	61	751
GANTS MEDICAUX TAILLE L BOITE DE 100	3 488	1 797
GEL ALCOOLISE 600 ML LOT DE 1	6 762	3 830
BOUCHON POUR GEL ALCOOLISE 600 ML LOT DE 1	6 808	2 554
SPRAY DESINFECTANT CLEANEA ROUGE COVID19 500 ML	3	1 109
PROTECTION PLEXI CAISSE LS HT75 CM	251	1 677
VISIERE DE PROTECTION LOT DE 1	2 114	769
BANDEAU POUR VISIERE DE PROTECTION LOT DE 1	2 127	764
PARAVENT BUREAU LOT DE 1	130	2 615
BIDON DESINFECTANT CLEANEA ROUGE COVID19 5 L	508	1 019
FLACON GEL HA 250 ML LOT DE 1	239	2 425
THERMOMETRE LOT DE 1	56	164
MASQUE SANIGEAR 3 PLUS JETABLE BOITE DE 50	468	12 047
MASQUE 3 PLUS JETABLE SEINBOISE BOITE DE 50	31 471	10 751
STYLO BILLE SUR SOCLE NOIR POINTE CONIQUE LOT DE 1	5	852
MASQUE CHIRURGICAL BOITE DE 50	1	453
COMBINAISON LOT DE 1	45	5

Point EPI au 07/09/2020

DESIGNATION	STOCK NET	CONSOMMATION
FLACON GEL HA 300 ML LOT DE 1	491	78
BACTIGEL 251 BIDON DE 5L	29	312
DETERGENT BACTOPIN PLUS 3821 FLACON DE 1 L	150	0
LUNETTES DE PROTECTION LOT DE 1	49	250
SAV POMPE BIDON DE 5L TEXXIUM LOT DE 1	47	29
PROTECTION PLEXI CAISSE 80X75 CM LOT DE 1	587	0
BIDON DESINFECTANT SANYCONTACT 5 L LOT DE 1	171	357
PARAVENT BUREAU TRANSLUCIDE LOT DE 1	0	2 530
COMBINAISON JETABLE CATEG 1 TAILLE 2XL LOT DE 1	2 675	3 025
COMBINAISON JETABLE CATEG 1 TAILLE 3XL LOT DE 1	8 475	7 025
COMBINAISON JETABLE CATEG 3 TAILLE 2XL LOT DE 1	8 920	615
COMBINAISON JETABLE CATEG 3 TAILLE 3XL LOT DE 1	12 635	300
PAIRE DE SURBOTTES JETABLE LOT DE 1	2 055	2 915
BIDON DESINFECTANT CLEANEA ROUGE COVID19 1 L	676	1 201
MASQUE PROTECTION 3 PLUS BOITE DE 50	6	52
LOTION HYDRO ALCOOLIQUE BIDON DE 5L	369	1 635
LINGETTES BOITE DE 100	41	180
LINGETTES DESINFECTANTES SANITIZER TIFON X30	272	328
GEL HYDRO ALCOOLIQUE TIFON FLACON DE 100ML	246	3 725
OUATE BLANCHE 2 PLUS 1500 21X30 CM LOT DE 2	150	0
OUATE CHAMOIS 2 PLUS 1500 21X30 CM LOT DE 2	2	299
OUATE CHAMOIS 2 PLUS 1000 21X30CM PDEVIDOIR X2	91	59
DRAP D EXAMEN LISSE LOT DE 12	252	164
BAC DE RETENTION 75 LITRES LOT DE 1	en cours de commande	0

Une précision est apportée par **Mme Lemaire** concernant les draps d'examen, cela correspond à un tissu jetable utilisé pour essayer les matelas.

Décryptage des modifications apportées au nouveau protocole de déconfinement :

Le port du masque est obligatoire partout sauf :

- Pour les personnes occupant des bureaux individuels lorsqu'ils sont seuls

Les CR **FO** ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons. Ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales.

Dès lors qu'une autre personne entre dans le bureau, le port du masque est obligatoire pour tout le monde

Il est impératif de se laver les mains avant de le mettre en place, et de respecter les consignes affichées.

Utilisation des masques : <https://www.youtube.com/watch?v=T7x0TF1Jaa4>

FO signale un problème récurrent dans les établissements concernant la façon dont les clients portent le masque, souvent sous le nez et parfois sous le menton !

Une affiche sur les erreurs à éviter est disponible sur le site info covid. Gouv, les directeurs peuvent la télécharger facilement.

Mise à jour de la présentation du parcours collaborateur

- Adaptation à l'étude, pour certains postes « pénibles » pour enlever temporairement le masque (poste en contact téléphonique permanent : hotline DSI, DNSAV) avec respect des conditions imposées par le protocole en fonction des zones à risque (ventilation/ aération fonctionnelle, visières, volumes du local, ventilation mécanique, etc.)

Avant d'aborder le point suivant, **FO** évoque les difficultés que certains salariés atteints de pathologies lourdes rencontrent ainsi que des accompagnants de personnes vulnérables et souhaiterait que la direction procède à quelques exceptions parmi ces salariés qui ne peuvent plus bénéficier des mesures d'activité partielle du fait de la réduction des critères de 11 à 4 ?

M.Krysa souhaite étudier la faisabilité de cette demande et propose aux membres de lui faire remonter les cas qui pourraient se présenter.

Activité partielle :

– Les salariés à risque qui figurent toujours dans la nouvelle liste de personnes dites vulnérables en application du décret N°2020-1098 du 29 août 2020 peuvent continuer à bénéficier de l'activité partielle dès lors qu'ils justifient d'un certificat médical. Cette mesure s'applique jusqu'au 1er novembre.

– Les autres salariés à risque ne peuvent pas être placés en activité partielle, ils doivent donc reprendre leur activité professionnelle :

- Privilégier le télétravail quand c'est possible
- Mise à disposition d'un masque chirurgical
- Respecter les règles et gestes barrières (focus lavage des mains)
- Protection complémentaire : visière à disposition du personnel à risques qui en fait la demande.

Nota : Chaque salarié en magasin a déjà reçu sa dotation en visière

Salariés partageant le domicile d'une personne à risque

En application du décret du 29 août 2020, ils doivent reprendre leur activité professionnelle à compter du 1^{er} septembre puisque le décret met fin au dispositif d'activité partielle les concernant.

Les jauges indicatives (1 personne par 4 m²) sont toujours maintenues chez Conforama : >Dans les vestiaires >Dans les salles de pause >Dans les salles de réunion

En cas de situation exceptionnelle (pas plus d'une 1 personne pour 4 m² mais avec 1 m de distanciation physique) des mesures compensatoires sont mises en place : utilisation de paravents translucides.

FO constate que ces mesures ne sont pas appliquées dans tous les établissements. Après un tour de table il apparait que cette consigne est plutôt appliquée en province, dès lors **M. Krysa** propose d'envoyer un mail de rappel à l'exploitation qui fera suivre aux établissements de l'Île de France.

M. Krysa rappelle que ces mesures ne sont pas négociables et qu'il sera très vigilant sur leur application.

Dans les chapiteaux, les circulations des personnes (salariés et clients) sont canalisées par les marquages au sol. Chapiteaux : Plan de prévention à faire par le DM (mise à jour COVID faite), informer les élus du CSE de la visite préalable. Un membre intervient et signale d'une part que sur la région Nord Pas de Calais ce n'est qu'une fois installé que les élus ont été prévenus et d'autre part que le plan de prévention n'a pas été signé par les sociétés extérieures.

De plus certaines informations manquent de précision comme le chauffage, le revêtement de sol, la durée de montage et démontage etc.

Concernant le chauffage, il doit être au minimum et orienté vers un angle mort ou dirigé vers le plafond, le revêtement de sol doit être conforme aux normes incendie tel que décrit dans les plans de prévention magasin.

Un membre dénonce la légèreté dont a fait preuve la direction du magasin de Villeneuve-Loubet dans la gestion du protocole Covid lors de la survenue d'un cas avéré.

M. Krysa a été mis au courant et devrait intervenir bientôt par ailleurs. **Mme Lemaire** rappelle que globalement les directeurs d'établissements sont très attentifs aux consignes sanitaires et diffusent l'informations à la DPR immédiatement, ce qui n'exclut pas une exception regrettable.

A ce jour, le magasin est fermé sur décision conjointe de la direction et de la médecine du travail.

FO prend pour exemple des cas suspects qui ont reçu comme consigne de rester chez eux. Le discours de la direction était pour le moins confus, le salarié testé positif est rémunéré alors que le salarié testé négatif est censé ne pas être payé ! Après intervention la direction est revenue sur ces propos et a accepté de rémunérer quelle que soit l'issue du test.

Mme Lemaire rappelle que la procédure doit être respectée, le cas suspect à l'obligation de prendre un rendez-vous avec son médecin traitant qui prendra la décision de faire le test si les symptômes coïncident avec le covid, dans ce cas un arrêt maladie sera établi.

Cahier des charges

Nettoyage identique depuis le début. En cas de cas COVID avéré, désinfection spécifique réalisée par le prestataire.

Point sur les établissements n'ayant pas procédé aux changements des filtres dans les systèmes de ventilation (chauffage et climatisation) et date de mise en conformité ?

La direction technique de la maintenance s'est saisi du dossier et devrait finaliser le contrôle des prestataires et ainsi remettre un tableau des mises à jour prochainement.

Dès réception de l'inventaire, **Mme Lemaire** l'enverra aux membres de la commission.

Point sur les formations SST face au covid

Une formation en ligne a été mise en place pour les SST face au COVID, celle-ci a été envoyée aux directeurs de magasin.

Les membres de la commission n'ont pas eu connaissance de cette formation dans leurs établissements, **Mme Lemaire** va se rapprocher du service formation pour faire le point sur la réalité des participations à cette formation.

Point sur les DUERP

Pour le moment le niveau de risque reste identique, ce qui ne nécessite pas une modification du document, cependant un complément d'information sera effectué pour compléter le port du masque obligatoire partout.

FO s'étonne que le plan de gestion des flux qui apparaît en annexe 1 du décret ne soit pas intégré au DUERP. **FO** cite comme exemple les jauges, le marquage au sol, le changement des horaires des établissements permettant de fluidifier la circulation du personnel et ainsi réduire les risques de contamination, la gestion des intervenants extérieurs, etc.

M.Krysa annonce un retour aux horaires pratiqués avant le confinement autour du 15 octobre ce qui réglera en partie la question du flux. **M. Sueur** confirme ces propos.

Point sur les travailleurs isolés, plan de prévention spécifique (formation des EPI et SST, surveillance sanitaire, DATI, consignes concernant les appareils de levage etc.) et mise à jour des DUERP.

Mme Lemaire reconnaît qu'il serait souhaitable d'envisager une réunion de travail sur ce sujet qui n'est pas prioritaire en période de covid mais qui ne doit pas être négligé pour autant.

Un recensement des travailleurs isolés sera effectué prochainement.

La question de l'accès à Confo Exploit est abordée par **FO**. Actuellement il est difficile de contrôler les nouvelles mesures sanitaires prises par la DPR alors que l'accès n'est possible que depuis le bureau des responsables.

FO propose à la direction que l'on attribue un identifiant aux membres de la commission afin qu'ils puissent prendre connaissance des dernières consignes données aux magasins.

Mme Lemaire propose de mettre en copie les membres de la commission à chaque mise à jour, **M. Krysa** doit se renseigner et revenir vers la commission.

Point sur les problèmes de management toxique des magasins de Torcy et Saumur (stress, pression, problème de santé, Burn out)

FO évoque les problématiques du magasin de Saumur où la directrice s'est illustrée par des brimades et autres comportements déplacés envers une salariée en contrat d'apprentissage (en arrêt maladie à ce jour). Les élus **FO** de la région étaient déjà intervenus pour les autres salariés du magasin et les tensions s'étaient un peu apaisées.

Puis **FO** aborde la situation des salariés du magasin de Torcy pour lesquels la médecine du travail a souhaité qu'une enquête CSSCT conjointe avec la direction soit menée très rapidement. Le confinement n'a pas permis aux protagonistes de réaliser cette enquête.

Dans cet établissement, le comportement du directeur interpelle depuis plusieurs années, la tension dans ce magasin est très forte, le climat anxiogène et le taux d'absentéisme anormalement élevé dans toutes les catégories professionnelles.

M. Sueur souhaite assister **Mme Floris, RRH région**, pour mener une enquête conjointement avec le CSSCT Paris Nord, il précise qu'une assistance psychologique (cabinet alter ego) a été mise en place avant le confinement sur les conseils de la médecine du travail.

Concernant Saumur un premier debrief a eu lieu au CSEE centre ouest à la suite de l'enquête de **Coraline Barboutie**. Il reste deux entretiens à conduire et le rapport d'enquête devrait être finalisé courant septembre puis remis à **M. Sueur** qui souhaite le partager avec le CSEE centre ouest.

Pour le moment deux choses ressortent, d'une part la situation managériale et le comportement de la directrice, pour cela un plan d'action sera mis en place, et d'autre part le comportement de certains salariés qui selon la direction ne serait pas approprié notamment au travers de mails (**FO** intervient et fait part de ses doutes).

Questions diverses

Question **FO** : des dates pour la prochaine commission de suivi du PSE ont-elles été programmé ? **M.Krysa** indique qu'il n'y a aucune date de fixée pour le moment mais rappelle qu'il avait été décidé de poser les dates dans le même temps que les arbitrages sur le volontariat donc plutôt fin septembre.

Question **FO** : qu'en est-il du retard de livraison des tickets restaurants ? **M. Sueur** indique que la situation évolue de manière positive malgré quelques problèmes résiduels.

Question **FO** et Cgt : des incivilités sont commises à l'encontre des techniciens SAV et des SAV magasin, la direction en a-t-elle eu connaissance et va-t-elle prendre les mesures qui s'imposent ?

M.Krysa : le sujet est bien remonté et des discussions sont en cours avec la direction du SAV. Toutefois les fiches d'incivilités ne sont peut-être pas toutes transmises, des relances vont être réalisées et le sujet sera traité lors des prochaines commissions.

Le président clôture la séance à 16h30